

# Matériaux relatifs à l'étude de l'économie forestière en Suisse

Autor(en): **Landolt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **21 (1870)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784071>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

**El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,**

édité par

**la librairie Hegner à Lenzbourg.**

**N<sup>o</sup>. 10.**

**Octobre.**

**1870.**

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner à Lenzbourg**. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 2 fr. 50 par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 2 fr. 70 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zurich les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

## **Matériaux relatifs à l'étude de l'économie forestière en Suisse.**

*Forêt communale de W. dans le canton de Zurich.*

(Extrait d'une estimation faite en 1867.)

La forêt communale de W. comprend 3028 arpents, 347 perches carrées.

Cette surface se compose de :

2869 arp. 146 perches c. de sol forestier productif.

77 » 217 » » de sol improductif, digues, gravières etc.

81 » 384 » » de prés et champs.

On a exclu de l'évaluation qui suit 66 arpents 113 perches c. de terrains remis à bail, qui sont cependant compris dans la surface indiquée ci-dessus.

La valeur de la forêt ne pouvant pas se déduire des produits exploités antérieurement, il faut chercher à déterminer quel sera le produit net à l'avenir. A cet effet il faut évaluer, aussi bien

que cela peut se faire en pareil cas, quels seront les produits en matériel de divers assortiments, quels seront les prix des bois et les recettes accessoires, ainsi que les dépenses.

Le plan d'aménagement élaboré en 1862 fournit un bon point de départ pour déterminer les *produits en matériel*, d'autant plus qu'en comparant les chiffres prévus, dans le plan avec l'état actuel des peuplements on n'a trouvé aucune différence de quelque importance. On pourrait tout au plus se demander s'il faut prendre pour base les produits attribués aux 95 premières années, ou bien les produits normaux que l'on a en perspective pour des temps postérieurs. Les experts ont admis qu'il fallait choisir la première alternative, parce qu'en établissant le plan d'aménagement on a déjà tenu compte de l'augmentation des produits pendant la première révolution, et que celle qu'on doit encore attendre après 100 ans ne peut exercer qu'une très-faible influence sur la valeur actuelle de la forêt. Quant à la disposition de la loi communale sur laquelle on pourrait se fonder pour justifier un autre procédé, elle n'a eu pour but que d'empêcher que les impôts frappent d'une manière inégale les administrateurs prévoyants et les propriétaires négligents. La solution contraire de cette question n'aurait pas eu du reste une grande influence sur le résultat de l'évaluation, parce que la différence entre la possibilité actuelle et la possibilité normale n'est pas grande. Comme il s'est déjà écoulé 5 ans depuis le commencement de la première période de 20 années, la valeur plus grande des produits de cette période n'a pu être portée en compte que pour 15 ans; les seconde, troisième, quatrième et cinquième périodes ne présentant que de petites différences dans leurs produits, on a simplifié le calcul en cherchant le produit moyen et en le supposant toujours le même à l'infini.

*Les proportions des divers assortiments* dépendent d'un côté de l'état des peuplements au moment de l'exploitation, et de l'autre des circonstances du marché. Quant à l'état des peuplements il est un fait qu'on ne pourrait négliger dans le calcul, c'est qu'après l'exploitation des boisés de 120 ans qui se trouvent dans la partie inférieure de la première et de la seconde série d'exploitation de l'Eschenberg, on arrivera à des boisés qui n'auront pas du tout atteint un âge aussi élevé, et dont les arbres ne seront ni aussi longs ni aussi nets de branches; par conséquent ils ne fourniront pas autant de bois de sciage que ceux que l'on s'appête à couper

pendant les quinze premières années. Pour déterminer les conditions d'écoulement des produits nous aurons un excellent point de départ en prenant les 7 dernières années, c'est à dire le temps qui s'est écoulé depuis qu'on a introduit un nouveau système dans les allocations aux bourgeois en achetant au dehors le bois d'affouage qui leur est distribué afin de pouvoir librement tirer parti de tous les bois de valeur. Des expériences faites dans cette période il résulte que, dans la règle, on n'aura pas de peine à vendre tous les bois de sciage, de construction et de service qui seront exploités. Cependant on ne peut pas se dissimuler que les dispositions de la commune à acheter au dehors de grandes masses de bois à brûler pour parfaire à la distribution aux bourgeois diminueront dans la même mesure que la différence entre les prix des bois de construction et ceux d'affouage. Or l'atténuation de cette différence est inévitable en présence de la diminution en qualité plus encore qu'en quantité des assortiments en bois de construction fournis par les peuplements à exploiter plus tard; elle aura lieu même si l'activité dans les constructions reprenait l'intensité qu'elle a perdue depuis quelques années.

Pour tenir compte de toutes ces circonstances, on a admis que les assortiments des quinze premières années seront égaux à la moyenne des 7 dernières, que l'on a extraite des comptes avec beaucoup de soin. Pour l'avenir, les chiffres exprimant les proportions ont été modifiés conformément à l'état des peuplements, à la seule différence près qu'on a transporté 6 pour % des bois de sciage aux bois de construction, pour tenir compte des coupes plus importantes qui seront faites au Lindenberg et à d'autres endroits.

Personne ne pouvant savoir quels seront *les prix des bois* à l'avenir, on est obligé de prendre pour base les prix du passé ou ceux du présent. Des variations très grandes se produisant fréquemment d'une année à l'autre, on ne peut pas s'en tenir aux prix de l'année courante; il faut donc absolument prendre la moyenne d'un certain nombre d'années. Dans le moment actuel, on aura d'assez grandes différences dans la moyenne obtenue suivant que l'on portera en compte un plus ou moins grand nombre d'années. Il semble au premier abord que le plus convenable serait de prendre la période de 25 ans qui a été fixée par la loi pour le rachat des servitudes. Cependant les experts

n'ont pas cru devoir appliquer cette disposition législative au cas présent, pas plus que celle qui se rapporte à l'évaluation de la valeur imposable des forêts; il y a en effet une trop grande différence entre les prix qu'on avait il y a 6 à 10 ans, et ceux qu'on avait il y a 15 à 25 ans, ensorte que la moyenne prise sur 25 ans différerait beaucoup trop des prix actuels. En revanche, le choix d'une période de 10 ans se justifie tout à fait, parce qu'elle comprend des prix à la hauteur desquels on n'atteindra pas de si tôt, et qu'avant et après ce maximum on a des périodes d'augmentation et de diminution bien sensibles. Les comptes de l'administration forestière ont fourni les bases nécessaires pour la détermination des prix des bois de sciage, de construction et de service ainsi que pour les fagots. Pour les bois de moule il a fallu recourir aux résultats des ventes à l'enchère qui ont eu lieu dans les forêts domaniales voisines, parce qu'on n'en a pas fait de semblables dans les forêts de la ville.

Les prix moyens calculés sur ces bases ont été diminués d'environ 6 pour  $\%$ , d'abord parce que le bois se vend avec des délais de 13 à 14 mois pour le paiement, ensuite parce qu'après une période de 15 ans les prix devront nécessairement subir une réduction; en effet on exploitera alors pendant longtemps dans les parties de la forêt les plus éloignées, ce qui rendra les transports plus coûteux; de plus la qualité des bois de service sera inférieure à cause de l'abaissement de l'âge d'exploitation et de la moins belle croissance des troncs. C'est à cause de cette réduction que les prix d'unité qui ont servi de base aux résultats suivants se trouvent au-dessous de la moyenne des 10 dernières années; si l'on veut tenir suffisamment compte des circonstances mentionnées, ces chiffres se justifieraient même dans le cas où l'on pourrait s'attendre à une hausse prochaine dans la valeur des bois.

Les *recettes accessoires* proviennent de la vente du fourrage des parcelles non encore boisées, de l'affermage des coupes où l'on fait des cultures agricoles temporaires, du produit des bois de souche et des plants, etc. Les comptes de l'administration ont fourni les données nécessaires pour évaluer les revenus provenant de ces différentes sources; cependant il ne fallait pas perdre de vue que l'on est en général moins disposé qu'autrefois à entreprendre des cultures agricoles dans les forêts, et que le goût s'en perdra bien davantage encore quand on exploitera dans des

districts reculés; pour la même raison le produit des bois de souche diminuera également. Si les recettes calculées d'après les principes que nous venons d'exposer se trouvent inférieures à la moyenne des dix dernières années, cela provient non seulement de la diminution opérée dans les prix d'unité, mais encore pour une bonne part des surexploitations qui ont eu lieu pendant 5 ans, et qui doivent être suivies d'économies équivalentes.

Le montant des *dépenses* a été extrait des livres de l'administration; il résulte du calcul fait à cet égard que la moyenne des 10 dernières années ne dépasse que de 300 fr. celle des 20 années qui les ont précédées. Nous avons porté en compte la moyenne trouvée en l'augmentant d'environ 500 fr. pour l'arrondir, ce qui est justifié par la tendance à la hausse qui se montre dans tous les salaires. On pourrait objecter que l'on peut s'attendre à une diminution plutôt qu'à une augmentation des dépenses, parce que le réseau des chemins est près d'être achevé, et qu'à l'avenir les nouvelles constructions n'absorberont pas d'aussi fortes sommes. Mais il faut considérer que quand il ne restera plus de chemins à construire les coupes seront concentrées dans les parties reculées de la forêt, tandis que jusqu'à présent elles se sont faites surtout dans le voisinage des lieux de consommation; les chemins seront donc parcourus sur de plus longs espaces, et l'augmentation des frais d'entretien pourrait bien compenser l'économie faite sur le chapitre des nouvelles constructions. En outre c'est un fait reconnu que toutes les dépenses des administrations augmentent plutôt qu'elles ne diminuent.

La fixation du taux de l'intérêt pour la capitalisation des revenus nets devait exercer une grande influence sur le résultat final. Les experts se sont décidés à admettre le 4 pour  $\%$ ; ils sont d'avis qu'il ne convient pas en pareil cas de s'éloigner trop du taux en usage dans le pays. A l'heure qu'il est on paye  $4\frac{1}{2}$  pour  $\%$  pour les capitaux dont le placement est parfaitement sûr et dont les intérêts sont payés ponctuellement; les forêts ont en outre un avantage qui n'est pas à dédaigner, c'est que leur revenu n'est pas affecté par la baisse des valeurs monétaires qui servent à acquitter les intérêts ordinaires; ainsi la fixation du 4 pour  $\%$  se justifie complètement.

La capitalisation du produit net a été effectuée en prenant pour base les intérêts composés, ce qui n'a pas besoin d'être motivé.

En appliquant les principes que nous venons d'exposer, nous sommes arrivés aux résultats suivants sur les produits en matériel, les prix d'unité, le produit total, le produit net et la valeur du capital:

I. Pour les 15 premières années :

*Produit en matériel.*

Produits principaux 2650 moules par année  
Produits secondaires 650 » »

Total 3300 moules à 75 p. c. de masse solide.

Ces produits se décomposeront comme suit et donneront les valeurs suivantes :

30 p. c. ou 990 moules =	
74,250 p. c. de bois de sciage à 65 c. le p. c. = fcs. 48,262. 50 c.	
20 p. c. ou 660 moules =	
49,500 p. c. de bois de construction à 50 " = " 24,750 —	
5 p. c. ou 165 moules =	
12,374 p. c. de bois de service à 40 c. " = " 4449 60	
27 p. c. ou 891 moules	
de bûches de résineux à 21 fcs. le moule = " 18,711 —	
17 p. c. ou 561 moules	
de rondins de résineux à 16 fcs. le moule = " 8976. —	
1 p. c. ou 33 moules	
de bûches de hêtre à 30 fcs. le moule = " 990 —	
42,000 fagots à 12 c. pièce = " 5040 —	
Recettes diverses = " 3000 —	

Produit brut f. 114,179 10

Dépenses " 30,000 —

Produit net f. 84,179 10

En admettant que ces recettes se reproduiront 15 fois de 1868 — 1882 incl., elles correspondent pour le 1 janvier 1868 à un capital de **936,071 fcs. 59 c.**

II. A partir du 1 janvier 1883 et se continuant à l'infini :

*Produit en matériel.*

Produits principaux 2600 moules par année.

Produits secondaires 650 " "

Total 3250 moules.

Ces produits se décomposent comme suit et donnent les valeurs suivantes :

25 % ou 812 <sub>,5</sub> moules =	
60937 p. c. de bois de sciage à 60 c. le p. c. =	36562 f. 20 c.
20 % ou 650 moules =	
48750 p. c. de bois de construction à 45 c. le p. c. =	21937 » 50 »
5 % ou 162 <sub>,5</sub> moules =	
12188 moules de bois de service à 35 c. le p. c. =	4265 » 80 »
29 % ou 942 <sub>,5</sub> moules	
de bûches de résineux à 20 f. le moule	= 18850 » — »
18 % ou 585 moules	
de rondins de résineux à 15 f. le moule	= 8775 » — »
3 % ou 97 <sub>,5</sub> moules	
de bûches de hêtre à 28 f. le moule	= 2730 » — »
42000 fagots à 11 c. pièce	= 4620 » — »
Recettes diverses	2700 » — »
	<hr/>
Produit brut	100440 f. 50 c.
Dépenses	30000 » — »
	<hr/>
Produit net	70440 f. 50 c.

Cette somme considérée comme une rente perpétuelle à partir de 1883 représente au 1 janvier 1868 un capital de **977890 f. 24 c.**

La valeur capitale de la forêt comporte donc:  
 936,071 f. 59 c. & 977,890 f. 24 c. = **1,913,961 f. 83 c.**

En considération de l'incertitude dans la fixation du prix futur des bois et en admettant la probabilité d'une augmentation des produits dans la seconde révolution, il est permis d'arrondir cette somme à **2,000,000 fr.**

*Landolt.*

---

## Nouvelles de l'école forestière.

---

Le 15 août de cette année, le polytechnicum, et par conséquent l'école forestière suisse ont terminé leur 15ème cycle annuel d'études. C'est dans cet exercice que le nombre des élèves et des auditeurs de l'ensemble de l'institution s'est élevé le plus haut. En revanche le chiffre des élèves de la division forestière a diminué, puisqu'il n'y en avait que 14. Ce fait s'explique facilement par la lenteur avec laquelle l'économie forestière se déve-